



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE RENNES

15 mai 2023

Messieurs les chefs de cour,

Nous ne pouvons décemment pas commencer notre déclaration liminaire sans avoir une pensée forte pour notre collègue de St-Malo, nous apportons tout notre soutien, dans cet instant ô combien douloureux, à toute sa famille, tous ses proches et à l'ensemble des agents du tribunal judiciaire de Saint malo.

Nous voici réunis pour le tout premier Comité Social d'Administration de la cour d'appel de Rennes après les élections professionnelles de décembre dernier. Nous remercions très sincèrement l'ensemble des collègues qui a renforcé l'UNSa SJ en qualité de première organisation syndicale de fonctionnaires sur le ressort de notre cour d'appel. Cette confiance nous oblige, nous serons fidèles à nos valeurs, à notre engagement et à nos responsabilités car les sources d'inquiétude et de malaise au sein des greffes et du service administratif sont multiples.

Monsieur le Premier Président, c'est pour vous la première occasion de diriger l'instance la plus haute du dialogue social au sein de notre Cour, nous vous souhaitons donc la bienvenue. Le dialogue social à Rennes est en panne depuis plusieurs années, notre souhait, avec vous, sera de le remettre à un niveau digne de l'attente des agents, et de tourner rapidement une page sombre sur la façon dont le mépris envers les représentants des personnels s'affichait au comité technique de la Cour d'Appel de Rennes, il n'y a encore pas si longtemps.

L'UNSA SJ souhaite donc s'atteler rapidement à la tâche au sein de cette instance dédiée au fonctionnement des juridictions. Comme avant, nous continuerons d'œuvrer, dans toutes les juridictions du ressort, pour la défense de nos professions, l'amélioration de nos conditions de travail.

Les conditions de travail, la qualité de vie au travail, les risques psycho sociaux, voilà les sujets qui devront être traités en priorité ; Lors de ce CSA nous aurons à traiter de la politique RH au sein de la Cour, et il est ainsi aisé de constater, en tenant compte des pièces de travail fourni par le SAR, le lien évident entre le nombre de postes « vacants » et le malaise au sein des greffes. L'exemple de St Nazaire est parlant, les collègues de cette juridiction ont sût dire et faire connaître leurs difficultés, leur souffrance au travail dans les mois passés, les vacances de poste ont un effet sur la charge de travail des collègues en poste....ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nous tenons aussi à vous alerter sur les tribunaux de proximité ou le déficit de personnel se fait aussi cruellement sentir. Les collègues, par la mise en danger de leur propre santé, n'ont pas à payer les carences de notre ministère en matière de politique RH en général, de recrutement en particulier, et par l'absence de prise en considération de l'attractivité de nos professions !

Tout à chacun sait que notre institution ne tient encore que par l'abnégation et l'investissement sans borne de ses fonctionnaires, mais les limites sont largement dépassées. Il faut en tenir compte et dès à présent car la charge de travail n'est plus absorbable en l'état. Ceci touche l'ensemble des corps, car les encadrants aussi sont à bout de force : comment faire fonctionner, années après années, des juridictions fusionnées malgré un manque d'adaptation des moyens humains et matériels pourtant nécessaires, avec des objectifs toujours plus exigeants, et parfois sans aucune réduction des exigences de chefs de juridiction. Messieurs les chefs de cour, vous aurez ici une responsabilité auprès de vos responsables de juridiction, de reconnaître que si tout en l'état n'est pas faisable, il faut savoir l'entendre.

Au TJ Nantes, ou en sommes nous précisément de la mise en place des recommandations portées par l'inspection des services judiciaires ? Le président de ladite juridiction y prend-il une part active, au-delà de l'arrachage des affiches dénonçant le mal être au travail subi par les agents ? Lui qui a déjà brillé par sa gestion d'un des postes de greffier fonctionnel en place au sein du pôle social, voulant imposer à notre collègue son départ du service pôle social, sans respect aucun du statut des personnels fonctionnels, avec un résultat d'une efficacité sans pareil, puisque la collègue, écoeurée par la pression subie, a préféré prendre une disponibilité et quitter la juridiction : résultat net : un greffier en moins à Nantes ! Bravo belle performance RH pour une juridiction déjà en manque de personnel.

Restons sur la problématique des greffiers fonctionnels, la suppression annoncée de ces postes est une honte absolue, notre ministère n'ayant eu aucune pudeur à attribuer en fin d'année 2022 des postes à des collègues, ceux-ci apprenant en tout début d'année que lesdits postes seront supprimés au 1^{er} octobre prochain !!! Voilà qui aura un effet évident sur l'attractivité de nos professions au sein de ce ministère, ou les collègues investis, compétents et motivés se voient remerciés sans perspective aucune offerte vers un reclassement digne, en corrélation avec leur haut niveau professionnel.

Situation quasi identique pour nos CLIs, où en sommes nous dans notre ressort, des recrutements concernant les contractuels techniciens informatiques de proximité ? Futurs concurrents directs de nos CLIS, en place depuis bien longtemps dans nos juridictions, avec l'efficacité qu'on leur connaît, et que le ministère de la Justice décide de mépriser en n'offrant pas à ceux-ci la reconnaissance pourtant due depuis fort longtemps. Quelle ironie quand on sait que dans certains ressort, les services du SAR ont été obligés de faire appel aux collègues pour obtenir de l'aide dans ces recrutements « si vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressés par ces recrutements, n'hésitez pas à leur communiquer les fiches de poste jointes au présent message ».

Le contexte social doit aussi être évoqué, l'UNSA sj dénonce l'entêtement de ce gouvernement à imposer brutalement une réforme des retraites rejetée massivement par les salariés des secteurs privé et public, et dénoncer par l'ensemble des organisations syndicales.

Voici, messieurs les chefs de cour, les défis qui nous attendent dans les semaines et les mois prochains, si vous le souhaitez, l'UNSA sj est prête à travailler avec vous sur l'ensemble des sujets, avec en ligne de mire un objectif premier, qui n'est évidemment pas le seul, s'interdire que l'épuisement professionnel, sous toutes ces formes, ne deviennent la norme.

Les représentants UNSa Sj du ressort de la cour d'appel de Rennes